Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ALIMENTATION, DE LA PECHE ET DES AFFAIRES RURALES

Direction : DGA **Sous-direction :** GESPER **Bureau des mobilités et statuts d'emplois** **Adresse :** 78, rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP **Suivi par :** Lydia PANANGATIL lydia.panangatil@agriculture.gouv.fr **Réf. Interne :** LP/n2003-070	**NOTE DE SERVICE** **DGA/GESPER/N2003-1320** **Date : 14 OCTOBRE 2003**

Date de mise en application : immédiate

Le Ministre de l'agriculture, de l'alimentation,
de la pêche et des affaires rurales

à

Tous les agents

Nombre d'annexe : 1

Objet : Appel de candidatures par voie de mise à disposition au Parc national des Cévennes

Bases juridiques :

Résumé : Appel de candidatures pour un poste de :

- chef du service "protection et aménagement du territoire"

MOTS-CLES : CANDIDATURE/MAD/PARC CEVENNES

Destinataires	
Pour exécution : - Administration centrale - Etablissements d'enseignement - Services déconcentrés - Etablissements publics - DIREN, Ministère de l'écologie et du développement durable - Centres régionaux locaux du SNM	Pour information : Syndicats

La chef de bureau des mobilités
et des statuts d'emplois

Adeline BARD

Annexe 1

Avis de vacance de poste au Parc national des Cévennes
Profil :
Ingénieur du Génie Rural des Eaux et des Forêts ou Ingénieur Divisionnaire des Travaux des Eaux et Forêts (I.D.T.E.F.)

Intitulé du poste :

Chef du service « protection et aménagement du territoire » (S.P.A.T.) service plus spécifiquement chargé de la politique forestière, agricole et pastorale et cynégétique du Parc National des Cévennes

Le chef du ***Service Protection et Aménagement du Territoire*** est responsable d'une équipe de 2 chargés de mission (avec renforts prévus – voir ci-dessous) couvrant l'ensemble des activités forestières, agricoles, pastorales et cynégétiques que l'on trouve dans le Parc national des Cévennes - parc national habité. Il travaille en étroite coopération avec le ***Service Scientifique et du Plan*** ainsi que les services de terrain du parc national des Cévennes composés de ***4 antennes***, regroupant plus de 30 personnes.

1. Missions générales confiées au service :

Le service est appelé à participer activement à la gestion du territoire Causses-Cévennes correspondant aux différents périmètres sur lesquels intervient le parc national à savoir ; zone centrale du parc, zone périphérique du parc, zone d'influence et périmètre de la réserve de biosphère. Ses interventions consistent plus particulièrement à mettre en œuvre les dispositions du programme d'aménagement du parc national dont l'essentiel est rappelé ci-après.

- Construire et développer une forêt riche et diversifiée (orientation N°10) en favorisant les gestions contractuelles et partenariales avec les propriétaires publics et privés, en développant une sylviculture adaptée à une vocation de forêt multifonctionnelle, et en la protégeant contre les aléas et les risques notamment ceux liés à l'incendie
- Encourager une agriculture respectueuse de l'environnement (orientation N°9) en favorisant les types d'agriculture qui mobilise et gèrent les ressources de l'espace, intègrent la dimension humaine des exploitants et privilégie les moyens de contractualisation,
- Valoriser l'origine « parc national » des produits du terroir issus d'un mode de production durable (orientation N°11),
- Gérer la faune gibier à un niveau compatible avec la sauvegarde des milieux (orientation N°3).

2. Missions particulières confiées au chef de service :

En tant que forestier, il aura plus particulièrement en charge l'instruction et le suivi des dossiers forestiers et se devra d'établir des relations étroites avec les divers acteurs de la gestion forestière (O.N.F., C.R.P.F., D.D.A.F., coopératives, propriétaires...) pour poursuivre les partenariats déjà engagés et viser à concilier production et protection de la biodiversité et des paysages dans le cadre de la mise en œuvre de la politique forestière du Parc (cf. plus haut, orientation N° 10 du Programme d'aménagement : « Construire et développer une forêt riche et diversifiée.

Ses fonctions l'amèneront également à travailler sur :

- l'application de la réglementation spécifique au Parc en matière forestière,
- la conduite de partenariats et expérimentations visant à une gestion durable et multi-fonctionnelle des forêts (contrat sylvo-environnementaux, chartes forestières, plans de massif forestiers, avis sur PSG et Aménagements élaborés par les services de l'ONF…),
- les questions d'équilibre agro-sylvo-cynégétique avec l'appui du chargé de mission « Chasse »,
- le développement de pratiques de sylvo-pastoralisme avec l'appui du chargé de mission « Agriculture »,
- le soutien et le développement des filières locales de production et de valorisation du bois, notamment en matière de bois énergie en partenariat avec l'ADEME, autour d'un projet de chaufferie au bois sur l'un des bâtiments du Parc (Massif de l'Aigoual),
- la participation à l'élaboration des Plans Départementaux de Protection des Forêts contre l'Incendie (P.D.P.F.I.) qui concernent la zone parc.

En tant que chef de service, il aura également à animer et à orienter, une équipe pluridisciplinaire, lui permettant une approche transversale de la gestion du territoire, comprenant :
- 1 cellule agriculture (1 I.G.R.E.F.) qui travaille au maintien des exploitations dans un souci de gestion durable et de conservation d'espèces (mesures agri-environnementales, aide à des créations de groupements pastoraux, labellisation des produits...)..
- 1 responsable chasse, qui met en œuvre une politique de gestion des populations (arrêté ministériel annuel fixant les modalités de chasse, proposition de tirs d'élimination en cas d'espèces en surnombre...).
- 1 secrétaire à mi-temps,

- auxquels s'ajoute le renfort (équivalent d'1/4 de temps) d'un ingénieur forestier confirmé ; la direction de l'établissement public s'attachant à renforcer la cellule sur le plan agricole et pastoral.

3. Qualités requises :

- Sens du relationnel et aptitude au management ;
- Aptitude et goût pour l'animation et le travail en équipe ;
- Expérience forestière dans une démarche de prise en compte de la biodiversité et du développement durable ;
- Connaissances des divers partenaires de la gestion de l'espace et plus particulièrement des espaces forestiers ;
- Capacité d'établir des relations conventionnelles avec l'ensemble des acteurs et habitants d'un territoire rural ;
- Expérience en matière de gestion cynégétique et agricole.

4. Modalités de recrutement :

- Position de mise à disposition auprès du Parc national des Cévennes pour une période de 3 ans renouvelable ;
- Lieu de fonction P.N.C. – Place du Palais – 48400 FLORAC ;
- Poste à pourvoir le plus tôt possible ;
- Candidature à adresser au Directeur du Parc national des Cévennes.

5. Renseignements complémentaires :

Contacter :

Louis OLIVIER, Directeur au 04 66 49 53 21, fax : 04 66 49 53 02.
Arnaud COSSON, Directeur Adjoint du P.N.C. au 04 66 49 53 21, fax : 04 66 49 53 02.